



Semaine mondiale des océans

Allocution de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

Xiamen, République populaire de Chine, 8-14 novembre 2013

Monsieur le maire du gouvernement municipal de Xiamen,

Monsieur le vice-maire et vice-président du comité organisateur de la Semaine mondiale des océans,

Mesdames, Messieurs les représentants des autorités centrales et provinciales de la République populaire de Chine,

Mesdames, Messieurs, les représentants du corps diplomatiques et des organisations internationales,

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur, pour la Commission de l'océan Indien et pour moi-même, de pouvoir vous exposer les enjeux de notre océan et de vous présenter les réponses que nous essayons d'apporter.

Il ne fait aucun doute que le sort du monde se joue pour une grande part dans l'océan Indien !

Et pour cause : c'est 70% du trafic pétrolier mondial et 30% du commerce maritime qui y transitent ; c'est 60% de la population de la planète y est directement ou indirectement reliés ; et c'est aussi le plus fort potentiel de production d'hydrocarbures au monde, particulièrement dans le Canal du Mozambique qui disposerait de réserves de gaz quatre fois supérieures à celles du Qatar.

L'océan Indien est certes agité de crises mais il n'en demeure pas moins un centre de gravité de l'économie mondialisée entre l'Afrique orientale en croissance, le Moyen-Orient et les grandes puissances émergentes.

Tout ceci fait de cet océan de 75 millions de km² un espace de convoitises et de rivalités, une zone de défis, et cela, à plusieurs niveaux : économiques, diplomatiques, stratégiques, culturels, et aussi écologiques.

L'Inde est la seule puissance mondiale exclusivement tournée vers cet océan qui porte son nom. C'est son aire d'influence historique et naturelle.



Elle est aujourd'hui rejointe par la Chine qui fait de l'océan Indien une aire d'influence stratégique pour sécuriser ses échanges énergétiques et commerciaux. La Chine est d'ailleurs devenue un acteur significatif de la sécurité maritime dans l'océan Indien en participant à la protection des routes maritimes.

Les pays européens, notamment la France, ont quant à eux une présence ancienne dans cette zone, légitimée par des relais territoriaux et amplifiée par le droit international de la mer, notamment la convention des Nations unies de Montego Bay de 1982.

Pour les Etats-Unis enfin, leur présence à Diego Garcia résulte d'un calcul géostratégique évident : il leur faut être au centre de l'arc de crise du bassin de l'océan Indien où ils n'ont pas d'ancrage naturel.

Les puissances que je viens d'évoquer sont les seules à avoir la capacité d'appréhender notre océan dans sa globalité. Pour les autres pays de la zone, surtout les îles, c'est le système sous-régional qui compte. Ces systèmes constituent des « *mers régionales* » qui forment, selon la définition de la Convention de Nairobi de 1985 – je cite : « *des cadres géopolitiques de coopération technique et scientifique* ».

Pour la Commission de l'océan Indien (COI), ce cadre géopolitique insulaire et maritime, c'est l'Indianocéanie : un groupement d'îles au sud-ouest de l'océan Indien liées entre elles par un socle historique, géographique, culturel et écologique commun ; et plus encore par un destin commun.

La COI réunit des pays aux niveaux de développement contrastés: l'Union des Comores et Madagascar sont deux Etats parmi les plus pauvres de la planète, Maurice et les Seychelles appartiennent, quant à eux, à la catégorie des pays à revenus intermédiaires ; enfin La Réunion, est une région ultramarine française et ultrapériphérique européenne. Loin d'y voir une contrainte, nous voyons dans ces disparités, des complémentarités et des opportunités: autrement dit, la possibilité de relever ensemble, de manière coordonnée et solidaire, les défis de notre devenir. Et nous sommes ambitieux !

Cette coopération entre nos îles est l'unique moyen pour relever les défis du développement durable et de la croissance économique en tirant profit des vastes opportunités qu'offre l'économie bleue. C'est la mission, aussi



complexe que stimulante, que notre organisation régionale poursuit depuis trente ans.

Mesdames, Messieurs,

Les effets du changement climatique sont particulièrement visibles dans nos îles. De fait, ce sont nos populations et nos économies qui sont en danger.

Pour répondre à cette situation préoccupante, la COI a conduit plusieurs projets ayant trait à l'adaptation au changement climatique, à la gestion des risques naturels et des zones marines et côtières. Aujourd'hui, même si beaucoup reste à faire, nos pays sont mieux armés face à ce défi.

Mais il nous fait aller plus loin ! C'est dans ce sens que nous avons signé avec l'Union européenne une Convention de financement portant sur un projet régional de préservation et de gestion de la Biodiversité. Notre région est l'un des 34 « points chauds » de la planète, c'est-à-dire un milieu naturel unique et menacé. L'objectif de ce projet est donc doublement utile : préserver le capital marin et côtier de l'Indianocéanie est une condition de la création d'un espace de croissance durable, notamment au profit de notre industrie touristique.

Vous le constatez, Mesdames, Messieurs, notre approche est celle de la réconciliation de l'économie avec l'écologie.

C'est d'ailleurs la base d'un grand projet que nous avons piloté avec la Commission des thons de l'océan Indien visant à évaluer l'état des stocks de thons.

Plus de 20% du thon commercialisé dans le monde provient de l'océan Indien, soit près d'un million de tonnes pour une valeur marchande au débarquement de quelque 2 milliards de dollars. C'est dire l'importance de cette activité. Toutefois, le risque évident de surexploitation de la ressource a conduit à la formulation du programme scientifique de marquage des thons. Entre 2005 et 2009, plus de 168 000 thons ont été marqués et plus de 30 000 recaptures ont été enregistrées.

Les données recueillies dans le cadre de ce programme –le plus ambitieux du monde par son ampleur- constituent un outil d'aide à la prise de décision pour les décideurs et pour les opérateurs de la filière, notamment pour la définition de quotas.



Toujours dans le domaine de la pêche, le programme SmartFish qui couvre une vingtaine de pays d'Afrique orientale, dont les quatre pays ACP membres de la COI, adopte une approche globale de la filière pêche.

Permettez-moi de vous en donner un exemple concret : à Maurice, SmartFish soutient depuis deux ans les autorités régionales de l'île Rodrigues pour l'instauration d'une période de fermeture saisonnière de la pêche afin de relâcher la pression sur le stock de poulpes et sur l'écosystème du lagon. Suite à la première fermeture de six semaines, les résultats étaient déjà éloquentes : une production de 185 tonnes de poulpes en 2012 contre 71 tonnes en 2011 et un gain financier additionnel de 600 000 dollars –ce qui est conséquent à l'échelle de cette petite île !

Mesdames, Messieurs,

La sécurisation de nos eaux est également essentielle à la stabilité mondiale et à la croissance de nos activités économiques basées sur le potentiel océanique.

Avec 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives, aucun de nos pays n'a, à lui seul, les moyens financiers, matériels et humains, de surveiller ces vastes étendues océaniques. Il nous a donc semblé essentiel de mutualiser les moyens, afin de lutter plus efficacement contre la pêche illégale, non-déclarée, non réglementée (INN).

Le Plan régional de surveillance des pêches, est, à mon sens, le projet le plus emblématique de notre coopération régionale. Il dit, plus que tout autre, ce qu'ensemble, nos pays insulaires sont capables de réussir. Depuis 2007, la COI a organisé et coordonné 35 missions régionales de surveillance des pêches, soit un total de 1000 jours de patrouille maritime, conduisant à l'inspection de 400 navires en mer.

Mais il est des menaces plus grandes encore qui pèsent sur notre océan : profitant, notamment, de l'effondrement de l'Etat somalien, l'océan Indien a été le théâtre d'une montée en puissance d'activités criminelles allant du narcotrafic au détournement des embargos des Nations unies, en passant par le déversement en mer de déchets toxiques. Mais c'est la piraterie qui a le plus marqué les esprits. En effet, cette économie de prédation s'est avérée être un défi sécuritaire mondial. Engagée dans le programme régionale de sécurité maritime (MASE), la COI a créé une Unité anti-piraterie basée aux Seychelles. Son action a contribué à une baisse



significative des actes de piraterie et à la sécurisation globale de notre océan.

Cela étant, à la COI, nous restons en alerte, d'autant que nous connaissons l'impact de ce fléau sur nos économies et nos populations. Madagascar a été notre pays membre le plus touché sur le plan économique du fait du renchérissement des coûts d'importation induit par la hausse des coûts d'assurance maritime. Les Seychelles ont, quant eux, été les plus affectés humainement : sur la cinquantaine d'otages ressortissants de nos pays membres capturés entre 2008 et 2012, trente étaient Seychellois.

La sécurisation des routes maritimes est également essentielle à un autre projet d'avenir de la COI : il s'agit de la création d'une compagnie maritime régionale. Nous importons de pays lointains des denrées agricoles et alimentaires à des coûts excessifs alors même qu'avec 90% des terres arables de la région, Madagascar peut être le grenier de l'Indianocéanie. Ce potentiel commercial justifie la création d'un système de cabotage maritime régional. Je me félicite que ce projet ait suscité de l'intérêt jusqu'ici, en Chine.

Mesdames, Messieurs,

Les actions de la COI que je vous ai présentées s'inscrivent toutes dans un cadre de coopération basé sur les ressources océaniques. Nous avons progressivement établi les bases d'un développement régional centré sur le potentiel de l'économie bleue. Et les évolutions technologiques rendent plus réalistes encore nos ambitions.

A bien des égards, nous en sommes cependant au stade expérimental, mais à La Réunion des tests prometteurs sont actuellement conduits dans le domaine des énergies renouvelables d'origine marine.

A Maurice aussi, les autorités croient dans le potentiel de développement des industries de la mer portant, comme à La Réunion, sur des projets de climatisation à l'eau naturellement froide issue des profondeurs océaniques, ou encore sur des projets de cultures d'éponges et algues à des fins pharmaceutiques.

Mesdames, Messieurs,

Vous l'aurez compris, l'océan Indien fait face à trois défis qui sont interdépendants et qu'il n'est pas possible de traiter séparément : les défis



écologique, économique et sécuritaire. Combinés, ils constituent un enjeu hautement politique : celui de la gouvernance des océans. Les réponses que nous apportons donnent une base solide au développement de l'économie bleue dans notre région.

J'en profite pour dire notre gratitude à nos partenaires qui soutiennent nos actions en faveur de l'amélioration continue de la gouvernance de l'océan Indien : l'Union européenne, l'Agence française de développement, le Système des Nations unies, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et plus récemment l'Australie et la Chine, qui participent tous, par leur apport, à la création d'une Indianocéanie de croissance durable et innovante.

Je remercie les autorités de la ville de Xiamen ainsi que le comité organisateur de cet évènement pour m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant vous et de dire combien l'océan Indien est au centre des problématiques de notre temps et combien il nous ouvre un vaste champ d'opportunités. Je vous remercie de votre attention.